

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00077

Numéro SIREN : 481 813 053

Nom ou dénomination : A.F. INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2023 sous le numéro de dépôt 2649

BESANÇON

6, rue de Franche-Comté
25480 ECOLE VALENTIN
Tel : 03 81 48 55 55
secretariat@procompta.com

■ ■ ■

GRAY

22, avenue Carnot
70100 GRAY
Tel : 03 84 65 13 12
gray@procompta.com

■ ■ ■

PONTARLIER

13, rue Arthur Bourdin
Le carré d'affaire BP 295
25304 PONTARLIER Cedex
Tel : 03 81 46 43 06
pontarlier@procompta.com

■ ■ ■

VESOUL

5, rue de Praley
70000 VESOUL
Tel : 03 84 75 65 98
vesoul@procompta.com

■ ■ ■

MORTEAU

3, Chemin Des Pierres
25500 MORTEAU
Tel : 03 81 67 63 63
morteau@procompta.com

■ ■ ■

MAICHE

16, avenue Maréchal Leclerc
25120 MAICHE
Tel : 03 81 43 40 45
maiche@procompta.com

■ ■ ■

CHAMPAGNOLE

13, rue Clémenceau
39300 CHAMPAGNOLE
Tel : 03 84 51 36 97
champagnole@procompta.com

AF INVESTISSEMENT

Les Gibéaux

70600 CHAMPLITTE

Exercice clos le : 31 décembre 2022

APE : 6420Z

SIRET : 48181305300016

Certifié conforme





SOMMAIRE

AF INVESTISSEMENT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

Annexe des comptes annuels
Réal simplifié

4
13

Annexe comptable

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

201009 - AF INVESTISSEMENT**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

- FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
- ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS
- PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
- CRÉDIT BAIL
- LOCATIONS
- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
- ÉCART DE RÉÉVALUATIONS
 - Variations de la réserve spéciale de réévaluation
 - Variations de la provision spéciale de réévaluation
- ÉTAT DES STOCKS
- ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
- EFFETS DE COMMERCE
- ENTREPRISES LIÉES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF
- COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
- COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF
- LES ENGAGEMENTS
- DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
- LES EFFECTIFS
- PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
- TRANSFERTS DE CHARGES
- ANNEXES COVID-19
- DETTES LIÉES À LA COVID-19
- COMMENTAIRES

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		
O		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

201009 - AF INVESTISSEMENT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 022 073.14 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 19 384.17 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

201009 - AF INVESTISSEMENT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2020

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		AF INVESTISSEMENT				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		Les Gibeaux		70600	CHAMPLITTE		
SIRET		4 8 1 8 1 3 0 5 3 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le	
						3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	624 010	030	313 490	310 520	
	Immobilisations financières * (1)	040	234 920	042		234 920	
	Total I (5)	044	858 930	048	313 490	545 440	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	15 281	070		15 281
			Autres* (3)	072	410 514	074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	50 839	086		50 839	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	476 633	098		476 633	
	Total général (I + II)	110	1 335 563	112	313 490	1 022 073	
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			400 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			33 230		
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			371 963		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			19 384		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			824 577		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			189 574		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			3 531		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172		482	4 390		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176			197 496		
Total général (I + II + III)						180	1 022 073
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	155 230	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	90 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023*

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AF INVESTISSEMENT

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue {	biens		dont export et livraisons	215		214		
		services *		intracommunautaires	217		218	64 271	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	64 272	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	11 589	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 176)						244	6 101	
	Rémunérations du personnel*						250	995	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254	28 828	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	16	
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	47 529	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	16 744	
Produits financiers (III) 280 9 759							294	3 681	
Charges financières (V)							290		
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	3 437	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	19 384	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col.2							312	19 384	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	3 437		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	95	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	95		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44. octies A) 987							342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989									
ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quindecies) 138									
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991 Investissements outre-mer 344									
ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993									
BUD (44 sexdecies) 992									
Don divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	22 916	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2							370	22 916	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.F. INVESTISSEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
Siège social : Les Gibeaux
70600 CHAMPLITTE
SIREN 481 813 053 - RCS VESOUL

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 78 838,93 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	78 838,93 euros
A la réserve légale	6 769,87 euros
Solde	72 069,06 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 2,00 euros par part	40 000,00 euros
Le solde au compte "autres réserves"	32 069,06 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 01 juillet 2023.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des impôts, ainsi que le montant des revenus distribués non éligibles à cette réfaction ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES DISTRIBUES	DIVIDENDES ELIGIBLES	DIVIDENDES NON ELIGIBLES
31/12/2019	13 500 €	13 500 €	
31/12/2020	13 500 €	13 500 €	
31/12/2021	40 000 €	40 000 €	

Certifié conforme
La Gérance

